

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoint – MM LOSIER –  
TOURAINÉ – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

### 2018-1 DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé conseil à Maître BAERT, Notaire, pour la vente de l'ancienne école, sise 37 route de Thiberville et qu'il est nécessaire que soit constatée dans un premier temps la désaffectation du bien. Il expose au conseil municipal que :

- ce bien appartenant à la commune, cadastré section AM57, a été utilisé comme école communale jusqu'en 1972 et loué à usage d'habitation jusqu'en 2013,
- depuis 2013, il est libre de toute utilisation, à l'état d'abandon et clos ce qui empêche toute personne d'y accéder,
- le bâtiment n'est plus affecté à un service ou usage public depuis 1972 (loué en maison d'habitation de 1972 à 2013, non utilisé depuis).
- ces faits ont été constatés par Maître Aublé, huissier à Monfort-sur-Isle, dont les frais et honoraires sont de de 249.20 € TTC.

Compte tenu de ces éléments et ayant déjà confirmé qu'il était préférable de vendre ce bien pour lui redonner une nouvelle vie, le conseil, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité qu'il constate sa désaffectation et donne son accord au paiement des frais et honoraires de Maître Aublé pour le montant ci-dessus indiqué.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faudra lors de la prochaine réunion une seconde délibération pour procéder au déclassement du bien afin qu'il sorte du domaine public et soit intégré au domaine privé de la commune pour procéder à sa vente.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

26 FEV. 2018

ARRIVÉE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAINÉ – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE —  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

### 2018-2 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC REGLEMENTAIRE PREALABLE A LA VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis reçus des prestataires pour l'établissement du diagnostic technique pour la vente de l'ancienne école.

Après leur étude, le conseil donne son accord à l'unanimité à sa réalisation par la société Diagamter pour un montant de 510 € TTC.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

26 FEV. 2018

ARRIVÉE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAINÉ – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE —  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

### 2018-3 ACHAT DE PARCELLE PAR LA COMMUNE A MONSIEUR CAENS JEAN-PAUL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement par la commune d'un carrefour lieudit « Cavicourt » et que pour ce faire, il a obtenu l'accord de Monsieur et Madame Jean-Paul CAENS, propriétaire riverain, en vue de l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain nécessaire au prix symbolique de 1€. Les frais de bornage, de clôture, d'acte de vente et d'aménagement seront à la charge de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :**

- l'acquisition de la parcelle au prix demandé,
- de prendre en charge les frais ci-dessus pré-cités,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints de signer tout document relatif à cette vente,
- de diligenter la division auprès du géomètre,
- de charger Maître Jean-Luc BAERT, notaire à Cormeilles (27260) de son acquisition et vente.

Monsieur le Maire comme le conseil remercie vivement Monsieur et Madame Jean-Paul CAENS de cette cession dans l'intérêt communal.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

26 FEV. 2018

ARRIVÉE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –  
TOURAINÉ – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

### 2018-4 ANNULATION DE LA DELIBERATION 2017-49 DEMANDE DE MODIFICATION DU TRACE DU CHEMIN DES MOUSSEAUX


Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération 2017-49 relative à la modification du tracé des chemins des mousseaux.

Compte tenu du fait que l'opération envisagée nécessitant la modification du tracé de ce chemin est annulée, elle n'est plus nécessaire. En conséquence, il convient d'annuler la délibération précédemment prise à cet effet.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à son annulation.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'EURE

26 FEV. 2018

ARRIVÉE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoint – MM LOSIER –  
TOURAIN – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAIN)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

### 2018-5 DEVIS STGS MODIFICATION BRANCHEMENT EAU POTABLE POTEAU INCENDIE ROUTE DE CAVICOURT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un poteau incendie est fortement endommagé Route de Cavicourt et qu'il convient de le remplacer.

Le devis établi par STGS s'élève à 2 965.20 € TTC.

**Le conseil accepte à l'unanimité que les travaux soient réalisés pour ce montant.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'EURE

26 FEV. 2018

ARRIVÉE



**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoint – MM LOSIER –  
TOURAIN – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAIN)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

### 2018-6 DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - DEVIS SEGILOG

Monsieur le Maire informe le conseil que la préfecture demande que les communes leur adressant jusqu'à maintenant leurs actes en version papier s'engagent dans une démarche de dématérialisation. Une convention entre la préfecture et la commune est à rédiger. Il est également nécessaire de choisir un prestataire fournissant le logiciel nécessaire à cette dématérialisation.

Compte tenu du fait que le prestataire SEGILOG est en charge de la fourniture des logiciels de dématérialisation de la comptabilité et paie de la commune, un devis leur a été demandé. Leur proposition est la suivante :

- Contrat de 3 ans pour un tarif annuel de 169.96 € HT soit un total de 509.88 € HT,
- Certificats électroniques pour 3 ans pour un montant de 450.00 € HT,
- Mise en service du contrat pour 680.00 € HT.

**Le conseil à l'unanimité accepte à l'unanimité la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et la proposition financière de SEGILOG ci-dessus détaillée pour sa mise en place et son utilisation.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PREFECTURE DE L'EURE

26 FEV. 2018

ARRIVÉE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –  
TOURAIN – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAIN)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

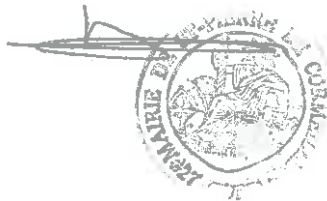
### 2018-7 AVENANT AU CONTRAT LHB ARCHITECTURE ET HONORAIRES MOTEEC

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération 2017-5 qui désignait LHB architecture pour être chargé de la rédaction de l'avant-projet de la réhabilitation de l'ancienne école. Ce projet étant abandonné et le conseil ayant décidé de maintenir le projet de la création d'un préau dans la cour de la mairie, d'intégrer la création d'un garage pour le service technique de la commune, LHB transmet au conseil une annexe financière au contrat précédemment souscrit.

Cette proposition est de 2 040 € TTC pour LHB Architecture et de 840 € TTC pour l'économiste MOTEEC pour esquisse et avant-projet sommaire.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité à cette proposition d'un montant total de 2 880 € TTC.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



**PRÉFECTURE DE L'EURE**

**26 FEV. 2018**

**ARRIVÉE**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoint – MM LOSIER –  
TOURAINÉ – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

### 2018-8 CONVENTION TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PAR LE SIEGE ET CONVENTION ORANGE

Les travaux d'enfouissement des réseaux programmés pour 2018 par le siège sont situés place de la Chaule et route de Lieurey.

La participation de la commune s'élève à 6 146.67 € pour un montant de travaux estimé de 110 000 € place de la Chaule et de 12 333.33 € pour un montant de travaux estimé à 178 000 € route de Lieurey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à :

- signer les conventions de type B avec Orange régissant la propriété et la gestion des travaux de télécommunications,
- signer les conventions de participation avec le SIEGE relatives à ces travaux pour les montants estimés,
- inscrire les sommes de participation de la commune au budget 2018 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER

PRÉFECTURE DE L'EURE

26 FEV. 2018

ARRIVÉE







**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoint – MM LOSIER –  
TOURAINÉ – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. LEGAY**

### **2018-9 INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR PUBLIC**

Monsieur le Maire notifie au conseil le montant des indemnités de conseil du receveur public de la commune d'un montant de 334.10 € net pour l'année 2017.

**Le conseil donne à l'unanimité son accord au paiement de ces indemnités.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



**PRÉFECTURE DE L'EURE**

**26 FEV. 2018**

**ARRIVÉE**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoint – MM LOSIER –  
TOURAIN – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAIN)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

### 2018-10 CONTRIBUTION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'EURE (SDIS)

Monsieur le Maire informe le conseil que le montant de la contribution 2018 de la commune au SDIS s'élève à 13 041 €.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord au paiement de cette contribution pour le montant de 13 041 €.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'EURE

26 FEV. 2018

ARRIVÉE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ  
– BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE —  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

### 2018-11 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au conseil les différentes demandes de subventions.

#### Le vote du conseil pour les subventions suivantes a été unanime :

• Comité des fêtes	4 500 €
• Les sages du Frédet	500 €
• Les Riverains de la Calonne	100 €
• Union des anciens combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles	750 €
• Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50 €
• Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Calvados	40 €
• MFREO de Routot	60 €
• CFAIE centre de formation d'apprentis interconsulaire de l'Eure	120 €

#### Le vote du conseil pour les subventions suivantes a été majoritaire :

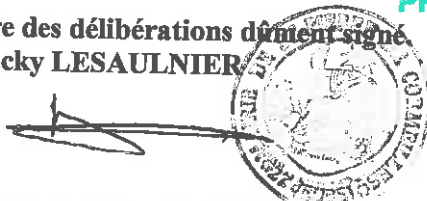
• Club de Badminton du Plateau de Moyaux	60 €
• Spid'Eure Club	20 €

En effet, des enfants de la commune sont inscrits dans ces clubs.

Ces dépenses seront prélevées sur le budget primitif 2018 section de Fonctionnement article 6574.

Monsieur le Maire précise que certaines demandes de subvention auxquelles le conseil a l'habitude de répondre favorablement n'ont pas encore été réceptionnées et qu'elles seront, le cas échéant, soumises à leur approbation lors d'une réunion ultérieure.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

26 FEV. 2018

ARRIVÉE



**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –  
TOURAINÉ – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE –  
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)  
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. LEGAY**

### **2018-12 MISE A DISPOSITION DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL A L'ECOLE PUBLIQUE DE CORMEILLES**

Monsieur le Maire fait part au conseil que l'école publique de Cormeilles a besoin de travaux d'entretien ou de remise en état. Compte tenu que cette école accueille des enfants de la commune, il souhaite que l'agent technique communal en cas de besoin puisse y effectuer ponctuellement quelques travaux. Il précise également au conseil que l'agent concerné a donné son accord écrit et que ce détachement ponctuel fera l'objet d'une rédaction de convention entre la commune de Cormeilles et la nôtre.

**Le conseil, conscient de la nécessité de cette requête, donne à l'unanimité son accord pour que l'agent technique communal puisse intervenir ponctuellement à l'école publique de Cormeilles, accepte la rédaction d'une convention pour une durée de 1 an mais précise que seul, Monsieur le Maire sera habilité à demander à l'agent technique communal d'intervenir.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**

**PRÉFECTURE DE L'EURE**

**26 FEV. 2018**

**ARRIVÉE**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER -TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT - Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### Secrétaire de séance :

Mme Guehl

### 2018-13 DECLASSEMENT ET VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que la désaffectation de l'immeuble appartenant à la commune, sis 37 route de Thiberville, qui était auparavant l'école de la commune cadastré section AM57, a été constatée par la délibération 2018-1 prise par le conseil lors de sa réunion du 15 février courant.

Suite à ce constat et pour pouvoir vendre ce bien, le conseil doit procéder à son déclassement pour le faire passer du domaine public au domaine privé de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité :**

- constater le déclassement du bien ci-dessus mentionné,
- réitérer sa volonté de vendre le bien à l'acheteur sélectionné par délibération 2017-61 du 30 novembre 2017 pour un prix de 112 500 € net vendeur, soit 120 000 € frais d'agence inclus, charge à celui-ci de régler les frais d'acte et de charger Maître Jean-Luc Baert, notaire à Cormeilles de rédiger l'acte de vente,
- autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires pour la réitération de cette opération.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée.

Le Maire, Jacky LESAULNIER

PREFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### Secrétaire de séance :

Mme Guehl

### 2018-14 ACHAT DE TERRAIN MONSIEUR MEURDESOLF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition par la commune d'une partie de l'herbage jouxtant la mairie et l'ancienne école appartenant à Monsieur Jöel Meurdesoif sur une base de 10 000 € l'hectare. La superficie approximative serait de 1.5 hectare. Pour ce faire, Monsieur le Maire a obtenu l'accord ce dernier sur ces conditions, à charge par la commune de supporter les frais de bornage, de clôture, d'acte de vente et d'aménagement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que la commune se porte acquéreur de ladite parcelle aux conditions financières pré-citées et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints de signer tout compromis de vente, acte de vente dont la rédaction est confiée à Maître Baert, notaire à Cormeilles.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### Secrétaire de séance :

Mme Guehl

### 2018-15 CHOIX DE GEOMETRE POUR BORNAGE DE TERRAINS

Consécutivement à l'achat de terrains par la commune pour :

- l'élargissement du carrefour lieu-dit Cavicourt (délibération 2018-3 en date du 15 Février 2018),

- garder un passage sur le terrain de l'ancienne école mentionné dans le cadre de la délibération 2017-61,

- l'achat auprès de Monsieur Meurdesoif,

Monsieur le Maire notifie au conseil qu'il a fait établir des devis auprès des géomètres habilités pour effectuer les différents bornages et les présente au conseil.



Après étude comparative des devis, le conseil à l'unanimité de retenir les propositions de prix du cabinet Mercator 2 de :

- 942 € TTC pour le bornage de l'élargissement du carrefour,

- 1 386 € TTC pour le bornage du passage de l'ancienne école et terrain de Monsieur Meurdesoif

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE



**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### Secrétaire de séance :

Mme Guehl

### 2018-16 SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire présente au conseil les dernières demandes de subvention reçues pour l'année 2018.

**Après concertation, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :**

Union des maires et des élus de l'Eure	113 €
Maison Familiale et Rurale de Blangy-le-Château	120 €
Refuge de l'Espérance d'Appeville Annebault	600 €
Secours catholiques de Cormeilles	100 €
ISCL « Encore Meilleur »	200 €
Centre d'Incendie et de Secours de Cormeilles	250 €

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**

PRÉFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### Secrétaire de séance :

Mme Guehl

### 2018-17 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE DE CORMEILLES

Monsieur le Maire présente les frais de l'école publique de Cormeilles et mentionne que les frais de participation de Saint-Pierre-de-Cormeilles pour les 39 élèves qui y sont scolarisés pour l'année 2018 s'élèvent à 52 171.66 €.

**Après étude des comptes présentés, le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement de cette participation pour le montant annoncé.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

42115

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### Secrétaire de séance :

Mme Guehl

### 2018-18 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES ECOLE SAINTE MARIE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier de l'école Sainte-Marie qui sollicite pour les 8 élèves de la commune qui y sont scolarisés une participation financière.

**A l'unanimité, le conseil décide qu'une participation financière de 5 600 € sera allouée à l'école Sainte-Marie.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'ORNE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE



**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### **Secrétaire de séance :**

Mme Guehl

### **2018-19 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIRGSC (Syndicat Intercommunal de la Restauration du Groupement Scolaire de Cormeilles)**

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation de la commune au SIRGSC pour l'année 2018 s'élève à 9 473 € TTC.

**A l'unanimité, le conseil donne son accord à ce règlement.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE



**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER -TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT - Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### Secrétaire de séance :

Mme Guehl

### 2018-20 CONTRIBUTION MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SIEGE

Monsieur le Maire notifie au conseil que la participation de la commune pour la maintenance de l'éclairage public par le SIEGE pour l'année 2018 s'élève à un montant de 2 240.00 € TTC et que les dépenses hors forfait de l'année 2017 s'élèvent à 87.39 € TTC (mise en sécurité du mât place du champ de foire).

**En conséquence, la commune est redevable au SIEGE de la somme totale de 2 327.39 € TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité au paiement de cette somme relative à la maintenance 2018 et aux dépenses hors forfait 2017.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

**Secrétaire de séance :**


Mme Guehl

**2018-21 REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE ENDOMMAGÉ PLACE SAINT MATTHIEU PAR LE SIEGE**

Monsieur le Maire signale au conseil qu'un candélabre est endommagé place Saint Matthieu et que, pour son remplacement par le SIEGE, la participation de la commune est de 60% de son montant HT (990 € TTC) soit environ 495 € HT.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que le candélabre soit remplacé pour le montant estimé.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PREFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE



**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### Secrétaire de séance :

Mme Guehl

### 2018-22 APPROBATION DE L'OFFRE DE PRIX DE LABEO EURE POUR LA REALISATION DE BILANS 24H STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Lust, responsable de la station d'épuration de la commune.

Monsieur Lust rappelle au conseil que, lors des derniers prélèvements réalisés à la station d'épuration, un problème de dysfonctionnement a faussé les résultats. En conséquence, en accord avec la police de l'eau, de nouveaux prélèvements doivent être effectués.

LABEO EURE, contacté pour les réaliser, a fait une proposition de prix pour la réalisation de 2 bilans d'un montant de 2 953.61 € TTC.

**Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition de prix.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

### Secrétaire de séance :

Mme Guehl

### 2018-23 PERSONNALISATION DU VEHICULE DE LA COMMUNE

Le conseil avait mentionné son désir que le véhicule communal soit personnalisé avec le logo de la commune.

La société LARCHER PUBLICITE propose cette personnalisation de manière autocollante pour un montant de 90 € HT ou magnétique pour un montant de 140 € HT.

**Le conseil à la majorité décide de choisir la personnalisation magnétique pour un montant de 140 € HT.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

04 AVR. 2018

ARRIVÉE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 5 avril 2018 à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM  
LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE —  
DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE) - Mmes LEMOINE et GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

**2018-24 COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET  
ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier, laisse la parole à Mme Minot, perceptrice afin d'exposer les comptes de gestion et les comptes administratifs 2017 du budget assainissement. Les comptes administratifs du budget assainissement sont les suivants :

### COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017	Reprise/exercice antérieur (2016)	Départ budget 2018
Fonctionnement	8 240.78	532.06	- 7 708.72	20 412.23	12 703.51
Investissement	179.06	3 956.78	3 777.72	22 581.93	26 359.65
<b>TOTAL</b>	<b>8 419.84</b>	<b>4 488.84</b>	<b>- 3 931.00</b>	<b>42 994.16</b>	<b>39 063.16</b>

Le conseil municipal à l'unanimité **approuve** les comptes de comptes de gestion et administratifs 2017 du budget assainissement.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

Le Maire, Jacky LESAULNIER




**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 5 avril 2018 à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE) - Mmes LEMOINE et GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

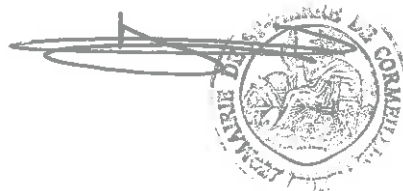


### 2018-25 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget assainissement et constatant un déficit de fonctionnement de 7 708.72 €, le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	- 7 708.72 €
Résultats antérieurs reportés	20 412.23 €
Total du résultat à affecter	12 703.21 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	26 359.65 €
Affectation	12 703.21 €
Report en exploitation	12 703.21 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 5 avril 2018 à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE) - Mmes LEMOINE et GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

### 2018-26 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a procédé ensuite au vote du budget primitif 2018 pour le budget assainissement et a arrêté à l'unanimité en recettes et dépenses les sommes suivantes :

Section de fonctionnement	34 478.57 €
Section d'investissement	27 541.17 €

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 5 avril 2018 à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE) - Mmes LEMOINE et GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

### 2018-27 COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET COMMUNE

Mme Minot, perceptrice, expose les comptes de gestion et administratifs du budget commune qui sont les suivants :

### COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET COMMUNE

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017	Reprise/exercice antérieur (2016)	Départ budget 2018
Fonctionnement	319 706.17	331 803.68	12 097.51	302 364.11	314 461.62
Investissement	98 004.35	9 683.48	- 88 320.87	83 531.76	-4 789.11
<b>TOTAL</b>	<b>417 710.52</b>	<b>341 487.16</b>	<b>- 73 223.36</b>	<b>385 895.87</b>	<b>309 672.51</b>

Ces comptes sont **approuvés à l'unanimité** par le conseil municipal.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER




## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 5 avril 2018 à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE) - Mmes LEMOINE et GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE





### 2018-28 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal constatant un excédent de fonctionnement de 12 097.51 € décide à l'unanimité de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	12 097.51 €
Résultats antérieurs reportés	302 364.11 €
Total du résultat à affecter	314 461.62 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 4 789.11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-29 919.23 €
Affectation	314 461.62 €
Report en fonctionnement	279 753.28 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 5 avril 2018 à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE) - Mmes LEMOINE et GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

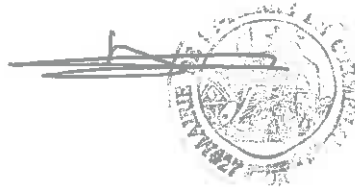


### 2018-29 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a procédé ensuite au vote du budget primitif 2017 pour le budget commune et a arrêté à l'unanimité en recettes et dépenses les sommes suivantes :

Section de fonctionnement	588 154.28 €
Section d'investissement	499 619.34 €

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 5 avril 2018 à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE) - Mmes LEMOINE et GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE



### 2018-30 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Le conseil municipal, devant se prononcer sur les taux des taxes locales 2018 et tenant compte du fait que les dotations de l'état sont en baisse, **décide à la majorité** qu'une hausse de 1% sera appliquée sur les taux 2017. En conséquence, les taux des différentes taxes concernées seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 10.25 (+1% taux 2017 : 10.15)
- Taxe foncière (bâti) : 8.19 (+1% taux 2017 : 8.11)
- Taxe foncière (non bâti) : 14.53 (+1% taux 2017 : 14.39)
- CFE : 13.16 (+1% taux 2017 : 13.03)

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER





**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 7 Juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - COLAS- Mme PLUMET, Adjoint  
- MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN –  
LEMOINE –, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM PREVOT - LEGAY  
Mme GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEMOINE

### 2018- 31 ETUDE DE DEVIS POUR LA REFECTION DE 5 CONCESSIONS DE SOLDATS DE LA GUERRE 1914-1918

Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire, informe le conseil que la commémoration des 100 ans de l'armistice de la guerre 1914-1918 a lieu cette année. Il laisse la parole à Monsieur Jean-François Drumare, responsable du cimetière. Celui-ci mentionne qu'à l'occasion de la dernière réunion de la commission cimetière, la commission a proposé que soit soumise à l'approbation du conseil la réfection de 5 concessions de soldats de la guerre 1914-1918.

Plusieurs entreprises ont été contactées. Seule, la marbrerie Perdrix a transmis un devis. Ce dernier s'élève à un prix de 8 400 € TTC. Le conseil municipal, après étude du devis, approuve à l'unanimité le montant du devis de la marbrerie Perdrix et les travaux envisagés par respect pour ces défunts qui ont donné leur vie pour la liberté de la France.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 7 Juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - COLAS- Mme PLUMET, Adjointes  
- MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN —  
LEMOINE –, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

MM PREVOT - LEGAY  
Mme GUEHL

### **Secrétaire de séance :**

Mme LEMOINE

### **2018- 32 ETUDE DE DEVIS POUR LES DECORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOËL**

Lors d'un précédent conseil, il a été établi que cette période de l'année était une période de soldes pour ce type de produits.

Un devis a été demandé à la société Balder Ets Loir pour des décorations lumineuses. Ce devis s'élève à 2 743.20 € TTC. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix des produits effectué et le montant du devis correspondant.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 7 Juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - COLAS- Mme PLUMET, Adjointes  
- MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN –  
LEMOINE –, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM PREVOT - LEGAY  
Mme GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEMOINE

### 2018- 33 ACHAT D'UNE TABLE DE PLEIN AIR POUR LE FREDET

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acheter une nouvelle table pour le Frédet. 2 options sont proposées au conseil : une table en bois ou une table en béton, les prix étant différents selon l'option retenue.

Après étude des prix proposés par les différents fournisseurs, **le conseil municipal décide à la majorité qu'une commande sera passée auprès de La cour du bois Pascobois pour l'achat d'une table en bois pour un prix de 397 € TTC.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 7 Juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - COLAS- Mme PLUMET, Adjoint  
- MM LOSIER -TOURAIN - BOSCHER - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN -  
LEMOINE -, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

MM PREVOT - LEGAY  
Mme GUEHL

### **Secrétaire de séance :**

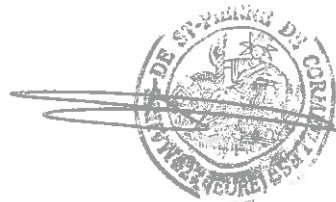
Mme LEMOINE

### **2018-34 PROPOSITION DU SIEGE 27 REMPLACEMENT CANDELABRE RUE FITZ OSBERN**

Monsieur le maire informe le conseil qu'un candélabre est endommagé rue Fitz Osbern. Son remplacement s'élève à 990€ TTC et la participation de la commune est estimée à 60% soit environ 495 € HT.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remplacement de ce candélabre et l'acquittement de la participation de la commune pour le montant estimé.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 7 Juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - COLAS- Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM PREVOT - LEGAY

Mme GUEHL

Secrétaire de séance :

Mme LEMOINE

### 2018-35 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU SIEGE 27

Monsieur le maire informe le conseil sur les modalités du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

Monsieur le maire propose donc au conseil :

- de décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité,
- d'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui- s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur sur l'année considérée,
- d'autoriser le SIEGE à percevoir directement cette recette auprès du gestionnaire concerné et la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

**Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.**

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à la dite redevance.

Ces recettes correspondantes au montant de la redevance seront inscrites au compte 70323.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 7 Juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - COLAS- Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER -TOURAIN - BOSCHER - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHINDEN - LEMOINE -  
Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM PREVOT - LEGAY  
Mme GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEMOINE

### 2018-36 PREVOYANCE ET MAINTIEN DES SALAIRES DES AGENTS PAR CONVENTION AVEC LE CDG 27 ET COMPLEMENTAIRE SANTE

Monsieur le maire expose le compte-rendu de Madame Joelle Lefevre, conseillère, qu'il a missionnée pour étudier l'offre du Centre De Gestion de l'Eure (CDG27) en matière de prévoyance et de maintien de salaire des agents en cas de maladie. Il est rappelé qu'en date du 23 novembre 2017, le conseil a pris la délibération 2017-58 donnant mandat au CDG de procéder à un appel d'offres concernant la mise en concurrence pour une nouvelle convention de participation pour la prévoyance (maintien de salaires) au premier janvier 2019.

Le CDG27 choisira un candidat courant juin 2018 et des réunions seront organisées en septembre/octobre pour présenter l'offre retenue. Il appartiendra alors aux communes d'adhérer à la convention proposée et de choisir les modalités de prise en charge des salariés.

Pour tous les agents décidant de souscrire au contrat de prévoyance, il appartient à la commune de définir sa participation au contrat de prévoyance choisi par l'agent.

**Le conseil municipal à l'unanimité accepte que la commune participe à cette complémentaire prévoyance pour un montant minimum mensuel de 5€ pour tout agent y souscrivant.**

Le CDG27 propose également que la commune participe éventuellement à l'adhésion des agents pour leur complémentaire santé.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité qu'une participation de la commune à la souscription d'un agent d'une complémentaire santé par le biais d'une mutuelle labellisée sera d'un montant minimum mensuel de 5 €.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER





Saint-Pierre  
-de-Cormeilles

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 7 Juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - COLAS - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER -TOURAINÉ - BOSCHER - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHINDEN - LEMOINE -, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

MM PREVOT - LEGAY

Mme GUEHL

### Secrétaire de séance :

Mme LEMOINE

### 2018-37 AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX EXCEPTIONNELS DES AGENTS

Monsieur le maire informe le conseil qu'aucune délibération n'existe concernant les jours de congés alloués aux agents pour événements familiaux exceptionnels et qu'il conviendrait de la prendre. Monsieur le Maire mentionne chaque événement familial pouvant donner lieu à une absence et à un congé rémunéré, le nombre des jours attribués par le code du travail, le statut général de la fonction d'état (instruction 23.03.50), les indications du CDG27. Ces précisions ne sont qu'indicatives et il appartient au conseil de déterminer le nombre de congés alloués pour chaque type d'évènement.

**Après en avoir délibéré, le conseil choisit à la majorité d'attribuer des jours rémunérés de congés uniquement pour les événements suivants :**

Mariage de l'agent	5 jours
Conclusion PACS	5 jours
Mariage de l'enfant de l'agent	1 jour
Décès du conjoint ou partenaire PACS	3 jours
Décès d'un enfant	5 jours
Décès père mère de l'agent	3 jours
Décès des beaux-parents de l'agent	3 jours
Décès frère / sœur de l'agent	1 jour
Décès beau-frère, belle-sœur, oncle, tante	1 jour
Décès grands-parents	1 jour
Grossesse	Selon le cas
Naissance/adoption enfant (congés père)	3 jours
Maladie grave conjoint/enfant	5 jours
Rentrée scolaire	Facilités en fonction des nécessités du service

Cette délibération sera soumise à l'approbation du comité technique du CDG27. Le cas non-échéant, elle sera revue par le conseil à une date ultérieure.

Pour les congés enfant: malade ou impossibilité d'accueil habituel de l'enfant, Monsieur le maire notifie qu'ils sont de 12 jours usuels dans la fonction publique mais que le nombre de jours attribués peut aussi prendre en compte les disponibilités du conjoint. Le conseil ne souhaite pas délibérer d'ors et déjà sur ce sujet.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**  
**Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

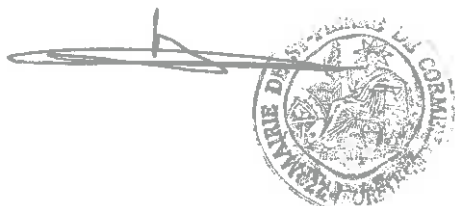
Secrétaire de séance : M. DRUMARE

### 2018-38 APPROBATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire mentionne que le montant des indemnités de Monsieur Jacques Attouche désigné par le tribunal administratif de Rouen en tant que commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au plan local d'urbanisme de la commune s'élève à 1 658.55 €.

**Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le montant des indemnités requis et autorisent Monsieur le Maire à procéder à son règlement.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Adjoint - MM LOSIER –  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. DRUMARE**

### 2018-39 FRAIS DE REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PAR L'ENTREPRISE LEBELLOIS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Drumare, président de la commission travaux. Celui-ci donne lecture au conseil de la facture de l'entreprise LEBELLOIS concernant les travaux de dépannage de l'éclairage public autour de l'église. Le montant de cette facture s'élève à 568.80 € TTC.

**Le conseil municipal, conscient de la nécessité de ces opérations de maintenance et de dépannage, donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette facture.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. DRUMARE

### 2018-40 ACHAT DE PEINTURE URBAINE MSD TRADDING SYSTEM

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de peinture sur la voirie ont été réalisés par les agents de la communauté de communes et que, de ce fait, la commune a reçu une facture de 399.30 € TTC de la société MSD Tradding system. Monsieur le Maire déplore de ne pas avoir été avisé de cette facturation préalablement à la réalisation des travaux d'autant plus que les années précédentes, la prise en charge financière de ce type de travaux était faite par la communauté de communes. Il considère donc qu'il s'agit d'une nouvelle charge pour les communes.

Les membres du conseil en prennent note, approuvent les constats de Monsieur Le Maire, et après en avoir débattu donnent à l'unanimité leur accord au règlement de la somme de 399.30 € TTC à la société MSD Tradding system.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER





**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. DRUMARE

### 2018-41 REPRESENTATION DE MONSIEUR LE MAIRE PAR MAITRE OLIVIER COTE POUR LES ACTIONS INTENTEES EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les difficultés auxquelles il doit faire face dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et qu'il serait nécessaire qu'il soit assisté pour la défense des intérêts de la commune par une personne habilitée. Après avoir eu recours aux conseils de Maître Coté, avocat au barreau de l'Eure, qui se sont avérés judicieux, il demande aux membres du conseil d'approuver la décision suivante :

«Conformément à l'article L2122-21 du Code Général des collectivités territoriales par délégation du conseil municipal, il est proposé de charger, pour la durée du mandat, Monsieur Jacky LESAULNIER, d'intenter au nom de la commune les actions en Justice ou défendre celles-ci dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :

- Saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (Tribunal administratif, Cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) pour les contentions de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative, les contentieux répressifs dans le cadre des contraventions de voirie,

- Saisine et représentation devant les Juridictions civiles et pénales (Tribunal d'Instance, Tribunal pour Enfants, Tribunal de Grande Instance, Cour d'appel et Cour de Cassation). »

**Les membres du conseil réitèrent leur confiance à Monsieur le Maire et approuvent à l'unanimité ces dispositions.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. DRUMARE

### 2018-42 HONORAIRES DE MAÎTRE OLIVIER COTE REPRESENTATION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

Maître Olivier Cote a établi un mémoire destiné au Tribunal administratif de Rouen en défense à action en annulation d'un arrêté de suspension des travaux. Le montant de ses horaires dans le cadre de cette opération s'élève à 684 € TTC.

**Les membres du conseil estimant le recours à l'intervention de Maître Cote justifié donnent leur accord à l'unanimité au paiement des honoraires afférents à l'affaire ci-dessus exposée.**

Monsieur le Maire précise que l'arrêté ayant donné lieu à l'action en justice a été pris sur demande expresse de la gendarmerie, que la DDTM a été avisée le jour même de la prise de cet arrêté et qu'il relatera des désagréments occasionnés par cet arrêté à Monsieur le Préfet par courrier.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. DRUMARE

### 2018-43 CONVENTION DE PARTICIPATION SIEGE 27 POUR LA ROUTE DE LIEUREY

Monsieur le Maire a sollicité du SIEGE un aménagement de 250 m de travaux supplémentaires sur le réseau de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour la route de Lieurey. En conséquence, le SIEGE lui a fait parvenir une convention de participation portant le montant des travaux à 188 000 € TTC au lieu de 160 000 € et donc une participation de la commune de l'ordre de 10 966.67 € TTC pour le renforcement de distribution publique. (en conséquence, pour le renforcement des différents réseaux, le montant estimé total est de 206 000 € TTC pour une participation de la commune de 13 966.67 € TTC)

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

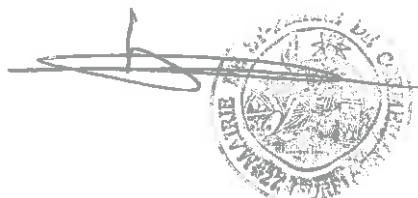
Secrétaire de séance : M. DRUMARE

### 2018-44 SUBVENTION DE LA COMMUNE POUR LE VOYAGE DES ELEVES DE LA COMMUNE AU CHATEAU DE THEIX VIA LE COLLEGE EUROPE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la demande de subvention du collège Europe concernant un voyage des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> au Château de Theix. 3 enfants de la commune sont concernés par cette demande de subvention.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50€ par élève, soit 150€.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoints - MM LOSIER -  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

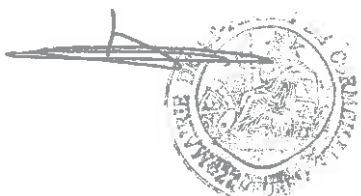
**Secrétaire de séance : M. DRUMARE**

### 2018-45 ADHESION DE LA COMMUNE DE MALOUY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge a demandé par courrier en date de 29 Juin 2018 que le conseil délibère sur l'adhésion de la commune de Malouy à sa communauté et donc son retrait de la communauté de communes Bernay Terres de Normandie.

**Après discussion, le conseil décide à la majorité d'approuver cette adhésion.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. DRUMARE**

### **2018-46 CONVENTION ALPI**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier du 11 juin 2018 de l'association ALPI l'informant d'une augmentation de leurs tarifs du taux horaire à savoir que le taux horaire par personne des prestations de service passe de 9,80 € à 10 € à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018.

Les frais de déplacements et/ou évacuations de déchets sont maintenus à 11 € et pour le matériel utilisé à l'unité et par jour à 13,50 €.

**Le conseil municipal donne son accord d'unanimité à l'acquittement de ces diverses sommes en cas d'intervention de l'association ALPI et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

**Secrétaire de séance : M. DRUMARE**

### 2018-47 PRIX D'UN CAV'URNE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Drumare, président de la commission cimetièrre, concernant la détermination d'un montant de concession lors de l'acquisition d'un cav'urne dans le cimetière municipal.

Monsieur Drumare propose que le tarif soit fixé à 300 € pour un cav'urne d'une durée de 25 ans, renouvelable au même montant au terme de la durée selon le souhait des familles. En cas de non renouvellement, la commune se chargera de la reprise du cav'urne et les cendres exhumées seront alors dispersées dans le jardin du souvenir de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

**Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-  
DEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE  
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. DRUMARE

### 2018-48 COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2018-36 POUR LA PREVOYANCE ET MAINTIEN DESSALAIRES DES AGENTS ET COMPLEMENTAIRE SANTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil ses dispositions prises par la délibération 2018-36 du 7 Juin 2018 : l'approbation à l'unanimité d'une participation de la commune à la complémentaire prévoyance du CDG27 pour un montant minimum mensuel de 5 € pour tout agent y souscrivant, et l'approbation à la majorité d'une participation de la commune à la souscription d'une complémentaire santé par un agent auprès d'une mutuelle labellisée pour un montant minimum mensuel de 5 €.

Le CDG27 a demandé par mail des précisions au conseil à savoir s'il s'agissait d'un montant modulable puisque le terme minimum était employé.

**Le conseil municipal précise à la majorité que ce montant est fixe et unique que ce soit pour la complémentaire prévoyance ou la complémentaire santé.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

Le Maire, Jacky LESAULNIER





**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

**Secrétaire de séance : M. LUST**

### **2018-49 APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission d'urbanisme de leur travail conséquent pour l'élaboration du plan local d'urbanisme et rappelle aux membres du conseil ses différentes étapes à savoir :

- la délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2013 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme
- le débat du 27 avril 2016 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables que le conseil municipal a approuvé à la même date lors de sa réunion,
- la délibération du conseil municipal en date 16 mars 2017 arrêtant son projet d'élaboration,
- son arrêté en date du 6 avril 2018 soumettant à enquête publique le projet de PLU,
- la consultation des personnes publiques associées,
- la transmission du rapport des conclusions du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire précise, que suite à l'avis défavorable des services de l'État et sur leur conseil, il a été réalisé un additif au plan local d'urbanisme en vue de son approbation, et qu'il a été joint au dossier d'enquête publique. Les évolutions proposées dans l'additif et intégrées au plan local d'urbanisme soumises à l'approbation du conseil municipal sont les suivantes :

### **Orientations d'aménagement et de programmation**

Amélioration de la prise en compte des accès agricoles de la prairie situé en arrière de l'ancienne école dans le cadre du projet de constructions de 2 pavillons à côté du rond-point.

### **Plan de zonage**

Ajout d'un secteur Ne pour la Marbrerie  
Réduction du secteur Ne à Cavicourt  
Réduction du secteur Nhl (secteurs de Mobil-homes)  
Représentation des zones humides (elles l'étaient auparavant au plan des contraintes)  
Représentation des cavités souterraines (elles l'étaient auparavant au plan des contraintes)  
Représentation de la zone inondable (elles l'étaient auparavant au plan des contraintes)  
Meilleure prise en compte du potentiel de logements dans les bâtiments pouvant changer de destination  
Réduction de la zone Ut d'environ 4 hectares

### **Au règlement**

Interdiction des constructions à moins de 15 m des mares repérés au plan de zonage (demande des services de l'État)  
Dans les zones humides repérées au plan de zonage, interdiction des occupations et utilisations des sols pouvant leur porter atteinte  
Suppression des critères de repérage des bâtiments pouvant changer de destination puisqu'ils ont été intégrés dans le choix de ceux figurant au plan de zonage (remarque des services de l'État)  
Dans les secteurs Ap, les seuls abris pour animaux autorisés devront être directement liés à l'agriculture (demande services de l'État)

D'autre part, des observations et demandes ont été émises dans le cadre de l'enquête publique. Les élus y ont répondu après leur analyse par la commission urbanisme. La synthèse de ces demandes et les réponses apportées par les élus figurent au rapport du commissaire enquêteur joint à la présente délibération.

La commission du plan local d'urbanisme s'est réunie le 11 Octobre 2018 pour s'assurer de la bonne intégration de l'ensemble de ces éléments au plan local d'urbanisme soumis à l'approbation du conseil municipal.

**En conséquence, considérant que l'élaboration du plan local d'urbanisme conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme ne nécessite aucune modification supplémentaire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à sa décision et prend note que sa délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le préfet (si celui-ci n'a notifié aucune correction à apporter ou à compter de la prise en compte de ses modifications), après son affichage en mairie et publication dans les journaux locaux (l'Eveil et le Pays d'Auge) pendant 1 mois.**

Monsieur le maire avise les membres du conseil que le dossier de plan local d'urbanisme une fois approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément à l'article L 300-2. du Code de l'Urbanisme.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**  
**Le Maire, Jacky LESAUENIER**







**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-50 ENTRETIEN DU ROND POINT DE LA VIERGE

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise chargée de l'entretien du rond-point de la vierge cesse son activité et qu'il a contacté diverses entreprises locales pour la remplacer. La proposition de prix la plus pertinente pour un entretien jusqu'à fin 2018 est celle de l'entreprise Max Cauvet pour un montant de 504 € TTC.

**Après avoir pris en considération les remarques et informations fournies par Monsieur le Maire, les membres du conseil décident à l'unanimité d'accepter cette proposition.**

Pour l'année 2019, des devis seront de nouveau demandés aux entreprises locales et soumises ultérieurement à l'approbation du conseil.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-51 TARIF D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à l'arrêté pris pour autoriser Monsieur Degerine à stationner et vendre des pizzas place du champ de Foire, la préfecture par courrier en date du 30 août 2018 lui a notifié que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ».

A ce jour aucune délibération instaurant ce paiement n'a été prise par le conseil et en conséquence, il convient de l'instaurer.

**Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide que cette redevance sera de 1 € pour toute occupation ou utilisation du domaine public par une personne publique pour une durée comprise entre 1 journée et 1 an.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

**2018-52 ADHESION DES COMMUNES DE MARTAINVILLE, LE TORPT, LA LANDE SAINT LEGER, FORT MOVILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 4 octobre 2018 par la communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge demandant au conseil de se prononcer sur l'adhésion à compter de 2019 des communes de Martainville, Le Torpt, La Lande Saint Léger, et Fort Merville à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge et, en conséquence, de leur retrait de la communauté de communes du Pays Honfleur Beuzeville.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de refuser l'adhésion des communes ci-dessus citées à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :


M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

**2018-53 PARTICIPATION AU SEJOUR DECOUVERTE A LA BASE DE LOISIRS LERY  
POSES DES ENFANTS DE LA COMMUNE SCOLARISES A L'ECOLE DE  
CORMEILLES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que 5 enfants de la commune scolarisés à l'école de Cormeilles ont effectué un séjour découverte à la base de Loisirs Lery Poses du 25 au 30 juin 2018. La participation de la commune demandée est de 336 € TTC. **Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité le paiement de cette participation.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

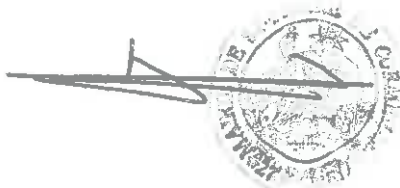
M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-54 TRAVAUX DE TERRASSEMENT STATION D'ÉPURATION SARL VHC

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de terrassement ont été réalisés à la station d'épuration par la SARL VHC pour un montant de 738.60 € TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de la facture de la SARL VHC.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signée.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER -TOURAINÉ - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHINDEN - LEMOINE - GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-55 ACHATS DE CAILLOUX POUR ENTRETIEN DE CHEMINS COMMUNAUX SOCIÉTÉ MULTI-PIERRES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été urgent d'intervenir à diverses reprises sur certains chemins communaux pour y disperser des cailloux. En conséquence, le montant de la facture de la société Multi-pierres s'élève à 2 180.40 € TTC. **Les membres de conseil considèrent à l'unanimité que ces achats ponctuels sont justifiés et donnent leur accord au paiement cette facture.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER







**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-56 ACHAT DE MATERIEL DE BRICOLAGE SOCIETE WURTH

Monsieur le Maire informe le conseil que l'employé communal sollicite l'achat de matériel de bricolage nécessaire à la réalisation des tâches qui lui sont confiées.

Après avoir pris connaissance des tarifs des différents fournisseurs de ce type d'outillage, l'employé communal a reçu l'entreprise Würth. Un devis a été réalisé à l'occasion de cette rencontre pour un montant de 524.34 € TTC.

**Le conseil à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la nature de l'outillage demandé, estime que cette demande est justifiée et approuve le devis réalisé.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

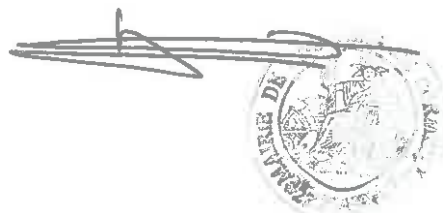
Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-57 MISE EN CONFORMITE DE L'ELECTRICITE PAR L'ENTREPRISE BIARD ROY POUR LES CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Drumare premier adjoint. Monsieur Drumare rappelle au conseil que, lors de la précédente réunion de conseil, il a été établi qu'il était indispensable de prévoir la mise en conformité de l'électricité alimentant l'horloge et les cloches de l'église, les intervenants habilités aux réparations refusant d'intervenir du fait de sa vétusté. En conséquence, une demande de prix a été effectuée auprès de la Société BIARD ROY et s'élève à un montant de 4 174.32 € TTC.

**Le conseil approuve à l'unanimité les travaux de conformité proposés pour le montant pré-cité.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :



M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

**2018-58 COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le 10 Novembre à 16h15 et qu'il souhaiterait qu'une gerbe de fleurs soit commandée. **Le conseil à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le maire concernant cette commande quant à son montant et sa réalisation.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT  
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-59 COMMANDE DE DRAPEAUX SAS BALDER LOIR DIFFUSION

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, lors de sa précédente réunion, Monsieur Drumare a proposé de remplacer les 12 drapeaux français accrochés aux monuments. Le prix d'un drapeau au format 50 x 75 cm commandé auprès de la société SAS BALDER LOIR DIFFUSION, fournisseur habituel de la commune, est de 10 € HT et leur frais de port pour toute commande inférieure à 300 € HT est de 25 € HT.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'unanimité à cette commande pour un montant total de 145 € HT.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER -  
TOURAINÉ - COLAS - LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHINDEN - LEMOINE -  
GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-60 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE ET MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS DU CDG27

**Monsieur le Maire rappelle que** par la délibération 2017-58 du **23 Novembre 2017** le conseil a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'**Eure** de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture « prévoyance », à destination des agents qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Les modalités de participation, décidées en conseil le 7 Juin 2018 par la délibération 2018-36, précisées en conseil du 6 septembre 2018 par la délibération 2018-48, sont les suivantes :

- **Participation de la commune pour tout agent souscrivant à la complémentaire prévoyance du CDG27 de 5 €,**
- **Participation de la commune à la souscription d'une complémentaire santé pour tout agent auprès d'une mutuelle labellisée de 5€.**

Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion a communiqué au conseil les résultats de la mise en concurrence de cette convention.

**Le conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré, conformément au** Code général des collectivités territoriales aux lois n° 83-634 du 13 juillet 1983, n° 84-53 du 26 janvier, au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et à la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 28/06/2018, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat Sofaxis.

**Décide que** la durée du contrat soit de 6 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au le 31 décembre 2024). Le contrat pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2025 et précise que **pour tout agent de la collectivité**, les garanties proposées sont les suivantes :



**Saint-Pierre  
-de-Cormeilles**

Normandie

<u>Garanties</u>	Taux de cotisation pour une indemnisation de 90% du salaire net	Taux de cotisation pour une indemnisation de 95 % du salaire net
Garantie 1 : Incapacité de travail	0,88%	0,99%
Garantie 2 : Incapacité de travail Invalidité permanente	1,46%	1,64%
Garantie 3 : Incapacité de travail Invalidité permanente Perte de retraite	1,85%	2,08%
Décès & PTIA (capital = 100% du salaire brut annuel)	0,31%	

PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)

\*Pour calculer le montant de la cotisation de l'agent, celui-ci devra déterminer la base sur laquelle sera appliqué le taux de cotisation (assiette de cotisation) et ainsi faire le choix de la garantie (1, 2 ou 3), de souscrire ou non à la garantie décès, du niveau d'indemnisation (90% ou 95% de la rémunération nette), du régime indemnitaire (Choix 1, Régime indemnitaire exclu : Traitement Indiciaire Brut + Nouvelle Bonification Indiciaire / Choix 2, Régime indemnitaire inclus : Traitement Indiciaire Brut + Nouvelle Bonification Indiciaire + Régime Indemnitaire). Pour le Régime Indemnitaire, l'Assureur intervient à compter du passage à demi-traitement de l'Assuré, et en complément et/ou à défaut du versement du Régime Indemnitaire par l'Employeur.

**Le conseil à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**  
**Le Maire, Jacky LESAULNIER**

**Délibération 2018/60 2/2**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointe - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-61 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTION DU CDG27

**Monsieur le Maire informe le conseil que la convention d'adhésion de la commune au service médecine préventive du centre de Gestion de l'Eure (CDG27) arrive à son terme le 3/12/2018 et que, pour continuer à confier le suivi médical des agents au CDG27, le conseil doit l'autoriser à signer la nouvelle convention. Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition utile à son renouvellement.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

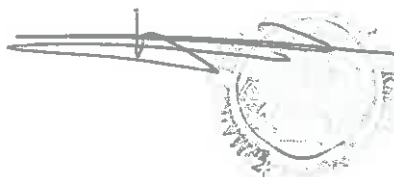
### 2018-62 REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le recensement des habitants de la commune aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019 et que le conseil doit déterminer le nombre d'agents recenseurs nécessaires à cette enquête et ses modalités de rémunération. **A l'unanimité, le conseil décide :**

- de créer un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations
- d'allouer à l'agent recenseur un forfait correspondant à la somme de 1 000 € (brut) dont seront déduites les cotisations salariales pour l'ensemble des démarches nécessaires au bon déroulement des opérations de recensement. Cette rémunération sera versée au terme des opérations de recensement.
- de désigner la secrétaire de mairie comme coordinateur communal :
- d'allouer à celle-ci un repos compensateur équivalent aux heures éventuelles supplémentaires consacrées aux opérations de recensement hors temps de travail habituel.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER –TOURAINÉ - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT



M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

### 2018-63 ACHAT APPAREIL PHOTO

Monsieur Gwenaël Touraine signale que son appareil photo personnel qu'il utilise aussi pour la collectivité est défectueux. Le conseil le remercie vivement de l'avoir mis à disposition de la collectivité et estime qu'il serait utile qu'un appareil soit acheté par la commune uniquement consacré à l'usage de la collectivité. Après consultation des différents modèles d'appareils photos et de leur prix sur les catalogues de fournisseurs, Monsieur Touraine propose l'achat d'un appareil chez Leclerc Lisieux pour un montant de 202.85 € TTC.  
**Le conseil approuve à l'unanimité cet achat pour le montant proposé.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL



Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-64 REFECTION DES MONUMENTS AUX MORTS MARBRERIE PERDRIX (annulation de la délibération 2018-31)

Monsieur Jean-François Drumare, responsable du cimetière informe le conseil qu'une erreur a été commise lors de la rédaction du devis de la marbrerie Perdrix pour la réfection des concessions des soldats de la guerre 1914-1918. En effet, la TVA a été comptabilisée alors qu'il n'y avait pas lieu. Le conseil avait approuvé le devis qui s'élevait à 8 400 €. Or, celui-ci aurait dû être d'un montant de 7 000€.

**Le conseil en prend note et confirme son accord à l'unanimité sur le nouveau devis d'un montant de 7 000 €.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-65 HONORAIRES LHB ARCHITECTURE ET MOTEEC POUR LES TRAVAUX RELATIFS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux prévus concernant les bâtiments communaux à savoir :

- la rénovation de la couverture de la mairie
- la rénovation de la salle communale et la création d'un local technique
- la création d'un parking de co-voiturage
- la construction d'une halle.

Il précise que ces travaux ne peuvent pas être entrepris tous en même temps pour ne pas endetter la commune plus que de raison, la priorité se portant sur la rénovation de la toiture de la mairie en mauvais état.

Les honoraires de LHB architecture s'élèvent à 49 904.40 € HT, ceux de l'économiste MOTEEC à 12 476.10 € HT.

**Le conseil à l'unanimité réitère son accord sur les projets envisagés, leur ordre de priorité et donne son accord sur le montant des honoraires de LHB ARCHITECTURE et MOTEEC estimés sachant que ceux-ci seront reprécisés selon le montant des travaux.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-66 INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR PUBLIC POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire mentionne au conseil que les indemnités de Madame Minot, receveur public, pour l'année 2018 s'élèvent à 294.97 €.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de ces indemnités.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

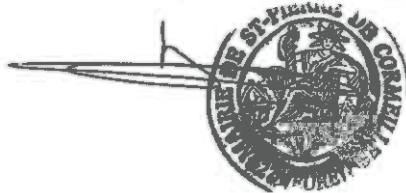
Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-67 APPROBATION HONORAIRES DU CABINET GILSON

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception du solde des honoraires du cabinet Gilson en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme d'un montant de 2 772 € TTC.

**A l'unanimité, le conseil donne son accord au paiement de ce solde.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

Secrétaire de séance : Mme PLUMET



### 2018-68 ACHAT DE PRESTATIONS ET CONNECTEUR PASRAU BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire notifie au conseil que, dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source unique (PASRAU), le prestataire du logiciel de paie, Berger Levrault, préconise la mise en service d'un connecteur permettant l'envoi des déclarations et la récupération des taux de prélèvement.

La mise en service de ce connecteur est de 99 € HT (forfait), le tarif annuel pour son utilisation de 39€ HT (engagement de 36 mois).

**Le conseil à l'unanimité accepte cette installation pour les montants pré-cités.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER -TOURAIN - BOSCHER - COLAS - LEGAY - Mmes LEFEVRE - DAHINDEN - LEMOINE, Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT - Mmes CHAPRON - GUEHL

Secrétaire de séance : Mme PLUMET

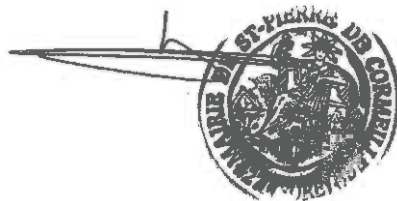
### 2018-69 FRAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME DE LA COMMUNE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le maire rappelle au conseil que les dossiers d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de démolir, permis de construire, permis d'aménager) de la commune sont désormais instruits par les services d'urbanisme de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge et que leur étude est payante.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018, 25 dossiers ont été instruits par leurs soins pour un montant de 3 582.00€ TTC.

**Le conseil à l'unanimité accepte à l'unanimité le règlement de cette somme.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

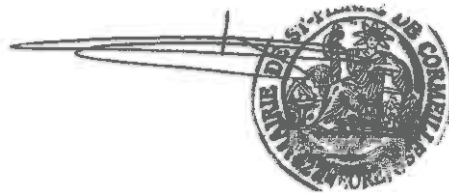
Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-70 FRAIS DE CONTRIBUTION ECLAIRAGE PUBLIC SIEGE 27

Monsieur le Maire informe le conseil que les frais de contribution de la commune relatifs à l'éclairage public pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018 s'élèvent à 1 315.43 € TTC.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité au paiement de cette contribution auprès du SIEGE27 fournisseur.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

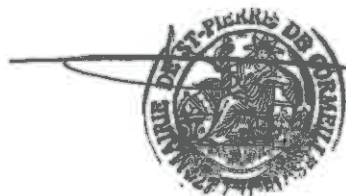
Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-71 RECRUTEMENT D'UN SECOND AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire signale au conseil que, pour le recensement 2019 qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019, le recrutement d'un agent recenseur avait été prévu. Or, les services de l'INSEE recommandent le recrutement d'un agent supplémentaire.

**Le conseil, considérant légitime cette recommandation, accepte à l'unanimité le recrutement d'un agent supplémentaire aux mêmes conditions que celles établies par la délibération 2018-62.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL



Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-72 AMENAGEMENT DE LA RD 22 INGENIERIE DU DEPARTEMENT DE L'EURE

Lors de la précédente réunion de conseil, les membres du conseil avaient proposé que l'aménagement de la RD22 soit prolongé. L'ingénierie du département de l'Eure avait fait une proposition de prix à 5 818.80€ TTC et maintient cette proposition au même montant avec l'ajout de ce prolongement.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité sur la proposition de prix faite par l'ingénierie du département de l'Eure.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL



Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-73 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE LA RD22 PAR MERCATOR2

Monsieur le Maire informe le conseil que pour l'aménagement de la RD22 des relevés topographiques sont nécessaires : une proposition de prix de 1 345.93 TTC avait été établie par la société Mercator2 pour les projets initialement envisagés. Compte tenu de la décision du conseil de prolonger l'aménagement prévu, la société Mercator2 doit effectuer un relevé topographique complémentaire. Pour sa réalisation, le devis s'élève à 1 033.93 € TTC.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que les relevés topographiques soient effectués par la société Mercator pour les montants pré-cités.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-74 DEMANDE D'ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE 100 M2 SUR LA PARCELLE AM156 VIA LA SOCIÉTÉ TOWERCAST

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier reçu par la société TOWERCAST, demandant l'acquisition par la commune d'une surface de 100m<sup>2</sup> pour un montant de 5 000 € sur la parcelle AM156 pour qu'elle puisse implanter une station-relais de diffusion TNT/Radio. La société TOWERCAST a demandé que cette requête soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion de conseil.

Le courrier mentionne qu'en cas d'accord du conseil, les frais de bornage et notariés seraient pris en charge par la société TOWERCAST. Cette dernière propose, qu'à l'issue de cette acquisition, soit établie une convention de location avec la commune d'une durée de 10 ans moyennant le versement d'une indemnité annuelle de 1 000 € HT.

Les membres du conseil municipal réitèrent leurs observations faites sur ce projet et notamment leurs objections.

En conséquence, Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret sur cette proposition.

**Le résultat des votes est le suivant : 10 votes contre, 1 vote blanc (Monsieur Dominique Lust ayant momentanément exclu des débats et du vote compte tenu de ses liens de famille avec les propriétaires de la parcelle concernée).**

Monsieur le Maire se charge de transmettre la présente délibération à la société TOWERCAST.

Copie conforme au registre des délibérations, légalement signée.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-75 DEMANDE DE SUBVENTION STAGE DE PRATIQUE MASTER METIER DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION EN BULGARIE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de subvention d'une étudiante et que cette requête n'est pas arrivée à temps pour être inscrite à l'ordre du jour. Il sollicite que les membres du conseil puissent délibérer dès maintenant sur cette requête.

Les membres du conseil donnant leur accord, Monsieur le Maire lit le courrier reçu. La requête a pour objet le financement des frais liés à un stage pratique dans une école française en Bulgarie d'une étudiante en Métier de l'Enseignement et de la Formation habitante depuis plusieurs années dans la commune. Les frais sont de 310€ pour un logement sur place, 205€ de billet d'avion, plus les frais de nourriture.

**Considérant, que l'aide sollicitée est fondée à l'appui des justificatifs fournis, qu'il est nécessaire d'encourager les jeunes à la réalisation de leurs ambitions, le conseil choisit à l'unanimité de financer dans sa totalité le prix du billet d'avion de l'ordre de 205€ sur présentation de justificatifs attestant de sa réservation.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE , Conseillers Municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

Secrétaire de séance : Mme PLUMET

### 2018-76 ACHAT DE MOBILIER POUR L'AMENAGEMENT DE L'ETAGE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François Drumare pour qu'il expose au conseil les différents travaux et aménagements à prévoir concernant la rénovation de l'étage de la mairie.

L'achat de mobilier est nécessaire pour une somme d'environ 2 500€ HT.

**Le conseil donne à l'unanimité son accord pour que Monsieur Jean-François Drumare et Monsieur le Maire décident de l'affectation de cette somme en fonction des besoins auprès des fournisseurs spécialisés.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.  
Le Maire, Jacky LESAULNIER**

